

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 318023	Date d'inspection Le 13 avril 2021	
Nom de l'établissement Club Anna-Malenfant		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	13 avr. 2021	13 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les inspections de 2020 et 2021 ont été effectuées conjointement le 13 avril 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.			

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 avril 2021

Date

original signé par
Sylvette Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2021

Date